



SOMMAIRE

Paroles de PsyEN

PAGE 2

Foire aux questions

PAGE 3

Barèmes académiques

PAGE 3

Un frein à l'entrée dans le métier

PAGE 4

1 secteur, 1 Psy

PAGE 4

QUELLE MOBILITÉ POUR LES PSYEN ?

Depuis 2017, la mobilité des psychologues de l'Éducation nationale n'est plus régie par des règles départementales mais académiques. Calquées sur les modalités en vigueur dans le second degré avec deux temps, inter puis intra académique, les règles du mouvement ne sont pas toujours simples à décrypter pour les personnels.

Actuellement, le manque de fluidité des opérations de mobilité décourage des psychologues à entrer dans l'Éducation nationale et peut être considéré comme une des causes du manque d'attractivité du métier. Il entraîne également des démissions et des mises en disponibilité après les résultats du mouvement quand ceux-ci ne permettent pas d'obtenir satisfaction.

La répartition des postes répond au besoin de maintenir le service public sur tout le territoire mais tous les postes ne sont pas également accessibles : il est plus difficile d'obtenir un poste au soleil qu'à Créteil, bien que toutes les académies comptent des postes vacants. Le nombre de postes proposés aux concours est loin de couvrir les besoins.

C'est pourquoi sur le terrain, la FSU-SNUipp accompagne les PsyEN qui la sollicitent dans leurs démarches, leur recours et les aide à décrypter les enjeux, le fonctionnement et les règles du mouvement. Le syndicat demande une véritable remise en question du mouvement et des conditions de mutation.

INFOS PRATIQUES



© Millerand/NAJA

Un mouvement interacadémique

Une des raisons des difficultés de muter réside dans la différence entre le nombre de postes vacants et le nombre d'entrées possibles dans une académie. En effet, les entrées proposées par les académies sont limitées, alors qu'il existe de nombreux postes vacants.

Comment expliquer ce paradoxe ? Avant le mouvement, le ministère sollicite les rectorats afin de recueillir leurs souhaits en nombre d'entrées, dans la limite du nombre de places aux concours. Ensuite le ministère fait un arbitrage plutôt opaque : critères non connus, chiffres non communiqués, fluctuation d'une année sur l'autre... et répartit les entrées possibles par académie.

Chiffre-clé

Académie Orléans-Tours :

9 entrant-es
par an (depuis 2022)
pour 24 postes
vacants en 2025

Académie de Bordeaux :

2022 : 16 mutations
2023 : 4 mutations
2024 : 7 mutations
2025 : 4 mutations
pour 46 postes vacants

3 étapes

La formulation des vœux

1

Que ce soit en cas de participation obligatoire aux opérations du mouvement – notamment pour les stagiaires – ou non, il est possible de formuler 25 vœux. Quel que soit le barème, il est préférable de demander en premier l'académie désirée, puis les suivantes, par ordre de préférence. Si aucun vœu n'est obtenu, l'administration affecte dans l'académie la plus proche possible du premier vœu, puis s'en éloigne petit à petit. Il est important de bien choisir son premier vœu, car, en cas de participation l'année suivante, son renouvellement donne des points supplémentaires.

La vérification du barème

2

Le barème est spécifique au second degré, il prend en compte la situation familiale et personnelle, en privilégiant très nettement la stabilité sur le poste.

Une ancienneté de vingt ans sur un poste rapporte 650 points, contre 105 points maximum pour les années d'ancienneté dans le corps, au grade le plus élevé. Chaque mutation, inter ou intra académique, remet les compteurs à zéro. D'autres critères sont à considérer. Le rapprochement de conjoint vaut 475 points pour deux ans de séparation effective et 100 à 1000 points peuvent être attribués pour raison médicale ou situation de handicap. Le calcul du barème relève du rectorat. Sa vérification est donc essentielle, d'où l'importance de le contester si nécessaire. Des modifications de barème ne pourront se faire qu'à la marge, en cas de changement de situation ou avec l'apport d'éléments nouveaux.

Formuler un recours

3

Optionnel

Après la publication des résultats, en cas d'insatisfaction que ce soit pour non obtention d'un des vœux formulés ou de mutation par extension, l'agent-e a deux mois pour formuler un recours, non obligatoire mais de droit. Obtenir le réexamen de la situation suppose de fournir des éléments nouveaux, comme une RQTH ou une modification de la situation familiale.

FOIRE AUX QUESTIONS

Pourquoi je ne parviens pas à entrer dans une académie alors que des postes y sont vacants ?

Les académies se répartissent entre elles le nombre de places offertes aux concours. Il n'y a aucune relation entre le nombre d'entrées possibles et le nombre de postes vacants. Selon nos dernières estimations, Créteil est l'académie qui publie le plus de postes vacants (125 en 2025) et Limoges celle qui en publie le moins (3), ce qui porte le ratio de postes vacants à 36 % pour Créteil et à 7 % pour Limoges.

Pourquoi si peu de postes publiés vacants dans l'académie de Limoges ?

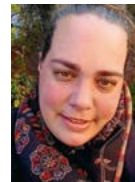
Onze postes vacants ont été publiés annuellement de 2022 à 2024, et seulement 3 en 2025. Les représentant-es du personnel se sont aperçus que le rectorat de Limoges ne publiait pas comme vacants les postes attribués aux personnels contractuels, ce qui est contraire aux textes réglementaires. La FSU est intervenue pour dénoncer cette situation. Il convient d'être vigilant et de contacter les sections départementales de la FSU-SNUipp.

Quelle est l'académie la plus difficile à obtenir ?

Si l'on compare, depuis la mise en place du corps des PsyEN en 2017, deux académies proches en nombre de postes de titulaires comme Aix Marseille (175 postes) et Toulouse (170 postes), on observe un solde (différence entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties) de 49 pour Aix et 30 pour Toulouse. Par ailleurs, la moyenne des barèmes est de 370,64 pour Aix et de 926.31 pour Toulouse. Cette dernière est l'académie la plus difficile à obtenir. Dans le même temps, la situation tend à se dégrader : en 2023, le rectorat de Toulouse a publié 38 postes vacants, 54 en 2024, et 61 en 2025.

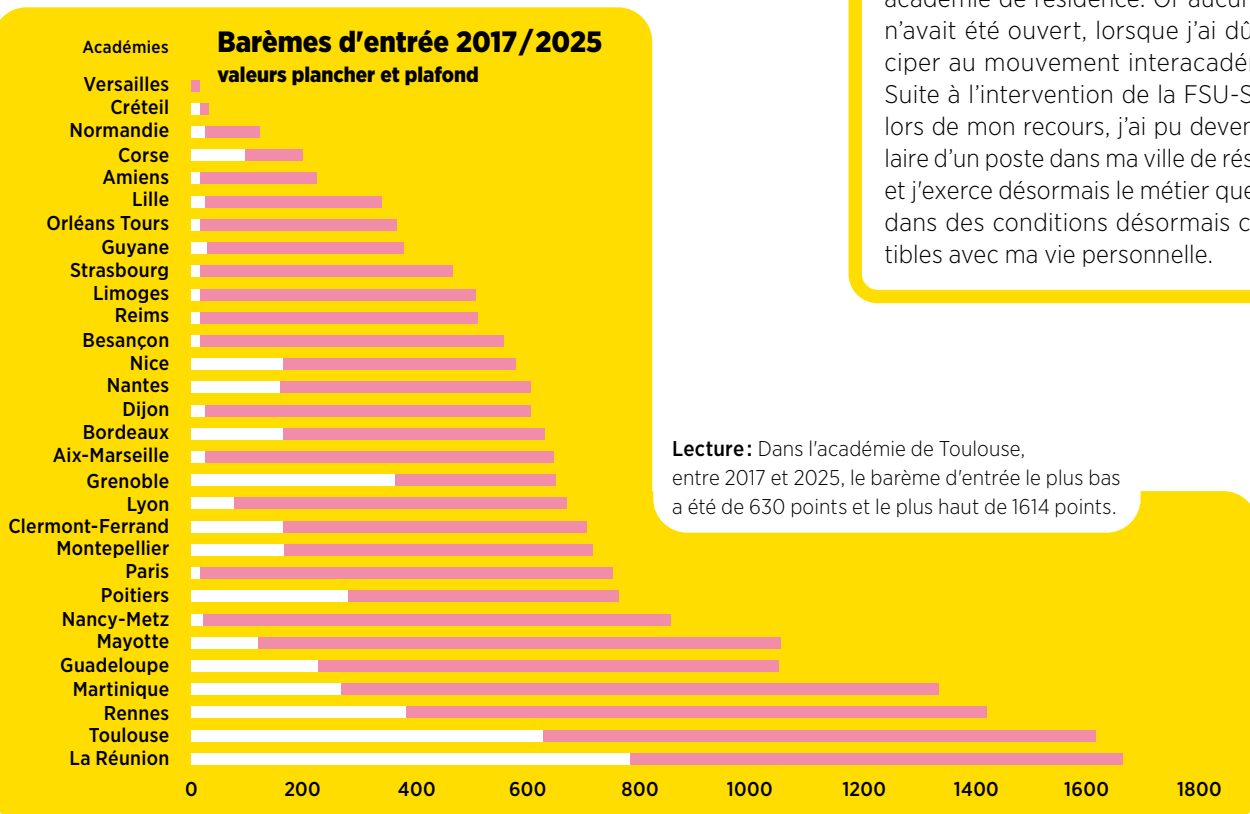
Faire un recours, ça peut servir ?

Témoignage de Théodora Papadacci



J'ai effectué ma formation de PsyEN à 70 km de chez moi, alors que j'ai deux enfants en bas âge. En tant qu'ex-contractuelle, je pensais avoir un barème suffisant pour être nommée dans mon académie de résidence. Or aucun poste n'avait été ouvert, lorsque j'ai dû participer au mouvement interacadémique. Suite à l'intervention de la FSU-SNUipp lors de mon recours, j'ai pu devenir titulaire d'un poste dans ma ville de résidence et j'exerce désormais le métier que j'aime dans des conditions désormais compatibles avec ma vie personnelle.

Lecture : Dans l'académie de Toulouse, entre 2017 et 2025, le barème d'entrée le plus bas a été de 630 points et le plus haut de 1614 points.



POUR ALLER PLUS LOIN

Un frein à l'entrée dans le métier

Les concours de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale ne font plus recette. Depuis 2021, 60 places n'ont pas pu être attribuées par manque de candidat-es. Les besoins pour une psychologie portée par des personnels qualifiés au cœur de l'école sont pourtant croissants. Pour mieux analyser le manque d'attractivité et inverser la tendance, la FSU-SNUipp lancera à partir du mois de mai une grande enquête « attractivité » en direction des PsyEN-EDA, titulaires ou non.

À suivre sur snuipp.fr



© Millerand/NAJA

Chiffre-clé

107

C'est le nombre de demandes d'entrée dans l'académie de Bordeaux, lors des opérations de mobilité de 2025, ce qui en fait l'académie la plus demandée.

Deux journées d'étude

La FSU-SNUipp et le SNES-FSU organisent deux journées nationales d'étude les jeudi 25 et vendredi 26 juin pour les psychologues de l'Éducation nationale.

Les travaux se dérouleront dans les locaux du SNES 46 avenue d'Ivry (Paris 13^e) en présentiel (places limitées avec une priorité aux syndiqué-es) et en distanciel. Le thème retenu est « Quelle psychologie et quels personnels psychologues dans l'École d'aujourd'hui? »

Pour en savoir plus :

<https://snu2.fr/3P2YAHo>



1 secteur, 1 Psy

La seule façon de fluidifier la mobilité des psychologues de l'Éducation nationale, ainsi que celle des autres professions dans l'EN, consiste à mettre en adéquation le nombre de postes ouverts aux concours avec celui des postes vacants. Suite à la publication des postes vacants par les rectorats en 2025, il serait nécessaire de créer 800 postes de stagiaires pour respecter la revendication « 1 secteur, 1 psy ».

Dans le même temps, afin de relancer l'attractivité des concours, il est indispensable que les frais de formation engagés pendant l'année de stage soient pris en charge et que les stages en académie limitrophe aux académies des 7 centres de formation soient possibles, comme le précisent les textes réglementaires.

Retrouvez le 4 page PsyEN de mai 2024 :

<https://snu2.fr/4tpKr5W>